

Détail des chiffres Insertion Pro 2024

AGIRE

Sur les 5 922 passages annuels

- Accompagnement vers l'emploi : **472** rendez-vous - **63** passages à des ateliers
- Auto-école sociale : **2586** passages au code et **1913** passages en conduite, auxquels s'ajoutent **163** passages au code et **570** passages à la conduite, réalisés par ceux poursuivant leur parcours auto-école
- Cuisine : **155** passages

Auto-Ecole Fréjus

- **67** inscrits
- **573** passages aux ateliers de code et **289** passages à la conduite

Accompagnement socio-professionnel intensif grands exclus

- **60** personnes intégrées
- **508** entretiens et passages aux ateliers

CEJ «En Rupture»

- **87** jeunes captés
- **465** entretiens

Er Route vers l'Emploi

- Démarrage en septembre
- **4** personnes ayant intégré le dispositif

Chantiers d'insertion

- **197** salariés en insertion
- **38** sorties positives

Premières Heures en Chantier

- Démarrage en septembre
- **5** salariés en insertion

AGIRE

Depuis 2015, l'association « En Chemin » est devenue opérateur d'insertion, en répondant à un appel à projet porté par le Conseil Départemental et cofinancé par le FSE, devenu depuis 2023 le FSE+.

AGIRE (Accompagnement Global et Individualisé vers le Retour à l'Emploi) a démarré en janvier 2023 et s'est terminé le 31 décembre 2024. Le dispositif vise à proposer des parcours intégrés et renforcés vers l'emploi, dans une approche globale de la situation de la personne. Il s'agit de lever les freins à l'insertion professionnelle pour permettre la remobilisation vers l'emploi.

Pour ce faire, les participants se voient proposer différents modules, qu'ils peuvent solliciter en fonction du diagnostic effectué à l'entrée dans le dispositif. La durée du parcours d'un participant est de 6 mois.

L'action se compose de 3 modules de 2 types : remobilisation et mise en activité.

Remobilisation, avec les modules « accompagnement vers l'emploi » et les 3 auto-écoles sociales (Hyères, La Valette et Cuers).

Mise en activité, avec le module « restauration collective ».

LES MODULES

Après la réalisation du diagnostic, nous mettons en place le projet individualisé facilitant l'accès à l'emploi.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Ce module est obligatoire.

Toutes les personnes intégrées ont été accompagnées par un travailleur social et une Conseillère en Insertion Professionnelle. En fonction des besoins et du projet professionnel, un suivi intensif est mis en place et les rendez-vous sont réguliers.

Cet accompagnement a pour objectif de permettre au bénéficiaire de définir son projet professionnel.

La formalisation du CV ainsi que la création ou la mise à jour de l'Espace candidat sur Pôle Emploi sont les priorités des premiers rendez-vous. L'équipe